



Compte rendu de la réunion de CD du 3 février 2020

Présents :

Jean Christophe BLERREAU
David BRUAN
Alex CAMUS
Michel FAVRE
Baptiste LEPLEY
Johan ROUCHON
Christophe VACHER
Maxime WATERNAUX

Absents excusés :

Emilie BATTEUX
Grégory BROUILLIARD
Marine DEPUYDT
Romain DUEZ

Statut légal des mineurs en créneaux libres.

Le règlement de SOE stipule la possibilité, pour un mineur, de pratiquer sur les créneaux autonomes, avec l'accord du Bureau et de l'encadrement présent, et sous réserve d'avoir obtenu le passeport jaune (peut-être à revoir).

Il est décidé de revoir et de compléter notre fiche d'autorisation parentale et la refaire valider par tous les mineurs en créneaux libres et on en établira la liste pour les ouvriers de créneaux.

Cette liste sera validée par les initiateurs encadrant les écoles ou ceux ayant assuré leur initiation en créneaux autonomes.

Elle servira également lors des inscriptions aux sorties club.

Cours enfants.

Les sorties club étant ouvertes à un public de 14 minimum et autonome, nous encouragerons les encadrants des écoles à organiser des sorties spécifiques, avec le support d'autres initiateurs ou encadrants.

Point sur les actions en attente avec la Mairie de Chantilly et le collègue.

Nous avons copie d'un mail très ferme de la responsable des sports de la Mairie adressé à Pyramide, les priant de se manifester sans délais pour l'échange des inserts cassés ou manquant sur le mur des Bourgognes.

AG Ligue FFME Hauts de France.

En PJ, les notes de Michel lors de cette AG du 18/01/20 à Bapaume.

Amélioration des fiches d'adhésion.

A la demande de la FFME il est conseillé d'inclure l'assurance de base dans le montant de la cotisation. C'est déjà le cas dans la plupart des clubs, il suffit de le préciser dans le règlement du club.

La discussion est en cours.

Par ailleurs, la fédération prépare une modification du mode de souscription des assurances Allianz.

Juges et compétitions.

Seule la demande de formation de bénévoles volontaires pourra régler cette pénurie.

Statut des accompagnants non-initiés et des mineurs seuls aux sorties.

Il est rappelé que les sorties club ne sont pas des créneaux d'initiations, ni des créneaux école.

Les sorties clubs sont réservées aux membres de SOE, licenciés et autonomes.

Pour le bon déroulement des sorties, et pour des raisons de sécurité et d'assurance, un parent souhaitant accompagner ne peut pas s'y inscrire, ni bénéficier du minibus.

Les mineurs pourront s'inscrire aux sorties dans les mêmes conditions que leur pratique en créneau autonome. Voir point « Statut légal des mineurs en créneaux libres » de ce CR et paragraphe « Les grimpeurs mineurs » du règlement du club. La présence d'un initiateur sera néanmoins nécessaire, et d'ailleurs souvent exigée par les salles privées.